

Avis Public



Avis est par la présente donné que les frais d'améliorations aéroportuaires «FAA» à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, qui sont inclus aux coûts d'un billet d'avion, feront l'objet d'une augmentation à compter du 1^{er} avril 2018, passant de 25 \$ à 30 \$ par passager au départ, taxes en sus. La totalité des revenus découlant des FAA est affectée au financement des infrastructures aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal, le 30^e jour de janvier 2018.

Me Pierre Gagnon, Ad. E.

Vice-président, Affaires juridiques, sûreté aéroportuaire et secrétaire corporatif

Public Notice



Notice is hereby given that the airport improvement fees "AIF" applicable at Montréal-Pierre Elliott Trudeau International Airport and which are included in the total cost of a plane ticket, will be increased as of April 1st, 2018, from \$25 to \$30 per departing passenger, plus taxes. All revenues generated by the AIF are allocated to the financing of the airport infrastructures.

Notice is given in Montreal, this January 30th, 2018.

Me Pierre Gagnon, Ad.E.

Vice President, Legal Affairs, Airport Security, and Corporate Secretary